

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-505/SG/FIN autorisant l'Etat français à acquérir deux parcelles de terrain bâties, sises boulevard du Maréchal-Foch Titres fonciers n° 125 et n° 443 .

n° 73-505/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
16 mars 1973

Numéro JO
n° 7 du 10/04/1973

Date du numéro
10 avril 1973

TEXTE INTÉGRAL

L'Etat français est autorisé à acquérir deux parcelles de terrains bâties, sises à Djibouti, boulevard du Maréchal-Foch, immatriculée au Livre foncier du Territoire sous le n° 125 et le n° 443, au nom du Crédit foncier immobilier.